

DOCUMENT N° 60

RESOLUTION SUR LA SITUATION EN IRAK

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Charlottetown du 4 au 7 juillet 2004, sur proposition de la commission politique,

RAPPELANT la résolution sur la situation en Irak adoptée lors de la réunion de Cayenne, les 21 et 22 janvier 2004, dans laquelle le Bureau soulignait le rôle incontournable des Nations Unies, seule autorité légitime pour encadrer le processus de transition et garantir le retour de la paix et de la sécurité en Irak, et considérait impératif et urgent que le peuple irakien retrouve sa pleine souveraineté et puisse choisir son régime de même que ses dirigeants selon un processus de transition et un calendrier préétablis ;

SE FÉLICITE de l'adoption de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies, du transfert du pouvoir au gouvernement intérimaire et du calendrier électoral devant mener à des élections démocratiques au plus tard le 31 janvier 2005 ;

RAPPELANT l'impératif absolu de l'unité territoriale de l'Irak et de la souveraineté du peuple irakien entre autre sur ses ressources naturelles et financières et sur sa sécurité ;

RÉAFFIRMANT son engagement en faveur de la diversité culturelle et du dialogue des cultures, de même que son attachement au respect des règles du droit international, des principes démocratiques, de l'état de droit et des droits de l'Homme ;

CONDAMNE les actes de terrorisme ;

CONDAMNE les atteintes aux droits de l'Homme et les actes de torture commis en Irak ;

ENJOINT la force de la coalition à se conformer au droit international et à respecter les droits et la dignité des prisonniers de guerre.

APPELLE les Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à soutenir les efforts de paix et de sécurité du gouvernement intérimaire et à apporter une assistance humanitaire en Irak.